



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076217604487-20240412-060332024-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2024

Mairie de MONTMAIN

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la ville.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : débat d'orientation budgétaire, budget primitif, budget supplémentaire, décision(s) modificative(s), compte administratif. Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace les opérations de toute natures réalisés au cours de l'année.

Les résultats de 2023 s'établissent comme suit :

Réalisé	En fonctionnement :	En investissement :
Recettes :	1 309 952,31 €	88 183,21 €
Dépenses :	1 361 901,89 €	81 253,75 €
Résultat :		
Report au 31/12/2023 :	-51 949,58 €	6 929,46 €
Report au 31/12/2022:	968 937,63 €	67 306,37 €
Excédent global :	916 988,05 €	74 235,83 €
Résultat de l'exercice	991 223,88 €	

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien, la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (crèche, centres de loisirs, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2023 s'élèvent à 1 309 952.31 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2023 s'élèvent à 1 361 901.89 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux : montant 2023 : 745 229,84 €
- Les dotations et participations : montant 2023 : 381 542,62€
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : montant 2023 : 11 757,69 €

b) Les dépenses et recettes de la section (en valeur et pourcentage) :

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre		Total réalisé	%	Chapitre		Total réalisé	%
011	Charges à caractère général	339 356,08 €	24,92%	002	Excédent antérieur reporté Fonc	0 €	0,00%
012	Charges de personnel	706 245,79 €	51,86%	013	Atténuations de charges	16 930,55 €	1,29%
014	Atténuations de produits	70 944,00 €	5,21%	042	Opérations d'ordre entre section	0 €	0,00%
022	Dépenses imprévues Fonct	0 €	0,00%	70	Produits des services	145 853,28 €	11,13%
023	Virement à la sect° d'investis.	0 €	0,00%	73	Impôts et taxes	745 229,84 €	56,89%
042	Opérations d'ordre entre section	0 €	0,00%	74	Dotations et participations	381 542,62 €	29,13%
65	Autres charges gestion courante	193 690,30 €	14,22%	75	Autres produits gestion courante	11 757,69 €	0,90%
66	Charges financières	42 203,16 €	3,10%	76	Produits financiers	7 254,33 €	0,55%
67	Charges exceptionnelles	9 462,56 €	0,69%	77	Produits exceptionnels	1 384,00 €	0,11%
Total	DEPENSES	1 361 901,89 €	100,00%	Total	RECETTES	1 309 952,31 €	100,00%

Précision concernant les dépenses :

- Les charges à caractère général représentent 24,92% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent à l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.
- Les charges de personnel représentent 51.86% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent à l'ensemble des dépenses liées au personnel communal.
- Les atténuations de produits représentent 5,21% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent au montant versé par la Commune à la Métropole Rouen Normandie.
- Les autres charges de gestion courante représentent 14.22% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent aux indemnités et cotisations des élus, à la participation de la Commune au CCAS, au Sivom et aux subventions versées aux associations.
- Les charges financières représentent 3,10% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent aux remboursements des intérêts des emprunts.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour l'année 2023, sont de :

Taxe Foncière sur le Bâti :	53.43 %
Taxe Foncière sur le non Bâti :	51.73 %
Taxe d'habitation :	14.86 %

- Concernant les foyers, Le produit de la fiscalité locale s'élève à 611 597,00€.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat s'élèvent à :

- DGF : 128 101,00€.
- Dotation nationale de péréquation : 25 651,00€.
- Dotation de solidarité rurale : 19 655,00€.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre		Total réalisé	%	Chapitre		Total réalisé	%
020	Dépenses imprévues Invest	0 €	0,00%	001	Solde d'exécution d'inv. reporté	0 €	0,00%
040	Opérations d'ordre entre section	0 €	0,00%	021	Virement de la section de fonct.	0 €	0,00%
041	Opérations patrimoniales	0 €	0,00%	041	Opérations patrimoniales	0 €	0,00%
16	Remboursement d'emprunts	55 704,67 €	68,56%	10	Dotations Fonds divers Réserves	6 726,49 €	7,63%
20	Immobilisations incorporelles	3 726,00 €	4,59%	13	Subventions d'investissement	8 356,80 €	9,48%
21	Immobilisations corporelles	21 823,08 €	26,86%	16	Emprunts et dettes assimilées	383,92 €	0,44%
				27	Autres immos financières	72 716,00 €	82,46%
Total	DEPENSES	81 253,75 €	100%	Total	RECETTE	88 183,21 €	100%

Précision concernant les dépenses :

- Le chapitre 16 « remboursement d'emprunts », représentent 68.56 % des dépenses d'investissements, elles correspondent aux remboursements des emprunts en capital.
- Le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles », représentent 4.59 % des dépenses d'investissements, elles correspondent aux études.
- Le chapitre 21 « Immobilisations corporelles », représentent 26.86 % des dépenses d'investissements, elles correspondent aux achats d'investissements.

Les principales acquisitions de l'année sont :

- 21311 « Hôtel de Ville » : Carrelage Mairie.
- 21312 « Bâtiments scolaires » : Alarme incendie Ecole.
- 21318 « Autres bâtiments publics » : Alarme incendie salle des sports.
- 2158 « Autres matériels et outillage » : Débroussailleuse.
- 2184 « Mobilier » : Armoires bureau Mairie, tables salles des fêtes, lits crèche.

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses :

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET 2023			
EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES	RECETTE
REALISATION	FONCT	1 361 901,89	1 309 952,31
	INV	81 253,75	88 183,21
REPORT N-1	FONCT		968 937,63
	INV		67 306,37
TOTAL		1 443 155,64	2 434 379,52
RAR A REPORTER	FONCT	0,00	0,00
	INV	46 500,00	0,00
	TOTAL	46 500,00	0,00
RESULTAT	FONCT	1 361 901,89	2 278 889,94
	INV	127 753,75	155 489,58
TOTAL		1 489 655,64	2 434 379,52

b) Principaux ratios

INFORMATIONS FINANCIERES - RATIOS	VALEURS
Dépenses réelles de fonctionnement / population	950.39
Produits des impositions directes / population	426.79
Recettes réelles de fonctionnement / population	914.13
Dépenses d'équipement brut / population	17.83
Encours de la dette / population	191.39
DGF/population	121.01
Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement	51.86%
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	108.22%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	1.95%
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	20.94%

c) Etat de la dette

ANNEE	Dette en capital au 31 décembre	Annuités de l'exercice	Dont	
			Capital	Intérêts
2023	1 070 061.64 €	97 907.83€	55 704.67 €	42203.16 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Montmain le 12 avril 2024.

Le Maire,

Aymeric Baudel.